ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N º CD129

présenté par
M. Orphelin, M. Djebbari, Mme Abba, M. Arend, Mme Pascale Boyer, Mme Brulebois, M. Buchou, M. Causse, M. Cesarini, Mme Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, M. Dombreval, M. Fugit, M. Haury, Mme Josso, Mme Kerbarh, M. Krabal, M. François-Michel Lambert, Mme Le Feur, M. Leclabart, Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Marsaud, Mme Meynier-Millefert, M. Morenas, Mme Panonacle, Mme Park, M. Perea, M. Perrot, M. Pichereau, Mme Pompili, Mme Riotton, Mme Rossi, Mme Sarles, M. Thiébaut, Mme Tuffnell, Mme Vanceunebrock, M. Zulesi, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

---

ARTICLE 7

À la fin de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« 2025, de 2026 à 2031 et à partir de 2032 »,

les mots :

« 2024, de 2025 à 2029 et à partir de 2030 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réduction de la pollution atmosphérique en France est un enjeu sanitaire majeur, selon une récente étude de Santé Publique France, elle serait responsable du décès de 48 000 français chaque année. Il est donc indispensable que les pouvoirs publics soient ambitieux en la matière et contribue à améliorer la qualité de l'air que nous respirons. Cet amendement propose de revenir à la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture et ainsi ramener à quatre ans la périodicité du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques.